



INFORMATIONS GENERALES

Horaires de l'école :

Nous pratiquons la semaine des 4 jours : Lundi – Mardi- Jeudi - Vendredi

Matin

Ouverture : 8h35 début des cours : 8h45 Fin des cours : 12h15

Après midi

Ouverture: 13h40 début des cours : 13h50 Fin des cours : 16h15
(17h15 le lundi)

Sorties: pour les enfants de maternelle, les parents vont les chercher directement à la porte de leur classe. Pour les enfants de primaire à partir du CP, les parents doivent les déposer au portail et venir les chercher au portail et non dans leur classe, ceci pour faciliter le flux de personnes et avoir une meilleure visibilité des enfants.

Samedis travaillés:

Suite au maintien de la semaine des 4 jours, nous devons, pour assurer le nombre d'heures annuel de scolarisation, faire classe 4 samedis dans l'année de 9h à 12h.

Rendez-vous de parents :

Etant donné l'heure avancée de sortie des classes, nous adoptons un système de rendez-vous inspiré de celui pratiqué dans les collèges, à savoir :

2 semaines de **"point scolarité"** la première en décembre et la seconde en mai/juin, sous la forme d'entretiens de 15minutes, pour se rencontrer parents/enseignants si vous le souhaitez.

Pour toute information, nous passerons par un **carnet de correspondance**.

Nous restons à votre disposition en dehors de ces "points scolarité", pour des entretiens à caractère exceptionnel ou urgent (particularités de santé, orientations, situation familiale, prise en charge individualisée) sur rendez-vous de **16h30 à 18h**.

Classe de neige :

Tous les deux ans, les élèves de Cours Moyen partent en classe de neige dans les Pyrénées. Afin de prévoir le financement de ce voyage, 3€ par mois sont ajoutés à la note de scolarité des enfants. Cette somme est capitalisée depuis la date d'entrée de l'enfant à l'école jusqu'à l'année du départ en classe de neige. Elle est ensuite déduite du montant du séjour.

Particularités de l'école:

Depuis 2013, il n'existe plus de notes dans notre établissement, l'évaluation se fait sur la base de compétences à valider dans les différents domaines.

A partir de l'école élémentaire (CP) les bulletins scolaires ne sont plus transmis sous leur forme papier mais téléchargeable sur Internet. Vous recevez à cet effet un code personnel et confidentiel en début d'année.

Plus d'informations pourront vous être données lors des réunions de classe.

Le fonctionnement pédagogique particulier de l'école Ste Marie Madeleine accorde à chaque enfant le temps dont il a besoin pour acquérir toutes ses compétences. Un

parcours individualisé est mis en place pour chaque élève qui le suivra durant tout un cycle (Cycle1 : PS-MS-GS / Cycle2: CP-CE1-CE2 / Cycle3: CM1-CM2-6ème). Chaque enfant se voit proposer une activité en lien avec ce qu'il a besoin de travailler et ne perd pas de temps sur une notion qu'il maîtrise déjà ou qu'il n'est pas encore en mesure d'aborder. Il en va de même pour le système d'évaluation.

Entrée de l'école dans l'ère du numérique :

Selon les directives ministérielles, il est demandé aux écoles de s'inscrire dans le développement et l'utilisation des nouvelles technologies. Nous avons équipé toutes les classes de Tableaux Blancs Multimédias et nous disposons d'une flotte de tablettes mobile et d'une salle informatique ouverte à toutes les classes. Les élèves de cycle 3, se formant à la recherche Internet, sont sensibilisés à la propriété intellectuelle et à la vérification de l'information. Ils sont amenés à utiliser des logiciels de traitement de texte, de présentation diaporama et de retouche d'image au besoin.

Restauration scolaire :

Comment s'inscrire ?

1- Créer un compte sur le Portail Familles

Pour la création de votre compte et espace personnel, contactez le secrétariat scolaire, enfance & jeunesse situé à l'**Adome** :

- par mail : adome@geneston.fr
- par téléphone : 02 40 26 17 45

2- Inscription / Annulation

Les inscriptions au restaurant scolaire se font via votre espace personnel sur le Portail Familles. Elles sont à saisir au mois de juin précédant la rentrée scolaire mais sont également possibles en cours d'année.

Les modifications des inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours avant sur le Portail Familles, au-delà vous devez prévenir par mail à l'adresse suivante : restaurant.scolaire@geneston.fr

Règlement intérieur sur le portail familles : <https://geneston.portail-familles.app/>

Adome :

Lieu d'accueil et d'animation pour les enfants à partir de 9 ans. Les mercredis après-midi, les samedis et les vacances scolaires.

Accueil périscolaire / centre de loisir:

L'accueil périscolaire se trouve en face de l'école, parking de la Charmille. Il prend en charge les enfants à partir de 7h00 le matin jusqu'à 19h15 le soir. Le personnel amène les enfants dans l'école à 8h45 et vient les chercher le soir à 16h15 ou 17h15 le lundi.

Le mercredi, les enfants peuvent bénéficier du centre de loisir qui est ouvert.

Pour plus d'informations :

AFRG

Salle « Les P'tits clowns »

3, allée de la Charmille

Tél. : 02.40.31.83.51

Courriel : garderie.periscolaire@orange.fr

Site internet : www.les-ptits-clowns.fr

Les associations de l'école:

Elles sont au nombre de deux : l'OGEC et l'APEL uniquement composées de parents d'élèves bénévoles.

La particularité des écoles catholiques tient dans la relation qu'elles entretiennent avec les parents des enfants qui nous sont confiés. En effet, une école catholique est ouverte par un chef d'établissement et un parent d'élève président de l'Organisme de Gestion. Chaque école est autonome dans son fonctionnement.

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique : S'occupe de gérer l'aspect financier, les investissements en termes d'entretien, de travaux d'amélioration, de constructions etc... Il gère les contributions financières des familles et est l'employeur du personnel non enseignant de l'école (ASEM-Agent d'Entretien). Il organise également la kermesse de l'école.

L'Association de Parents d'Elèves des écoles Libres : sont les représentants des parents. Ils sont présents notamment lors des réunions du service de restauration scolaire, aux Conseils d'Etablissement et travaillent avec les enseignants sur les temps forts de l'année. Ils sont à l'initiative de tous les moments festifs et conviviaux dans l'école (Marché de Noël...), organisent également des opérations commerciales dont les bénéfices sont reversés aux familles sous forme d'aide financière pour des sorties ou pour les enfants sous forme d'installation de jeux de cour (exemple : table de ping pong, ballons, raquettes, équipements sportifs, matériel pédagogique spécifique...)

Ces deux associations sont ouvertes à tous les parents qui désirent participer à la vie de l'école.

Participation financière des familles:

L'école est sous contrat avec l'Etat, ce qui implique que les professeurs sont rémunérés par l'Education Nationale. La municipalité verse également une subvention pour chaque enfant résidant sur la commune, afin de participer aux frais de fonctionnement de l'école. Les autres frais relatifs à l'immobilier (entretien/réparation/construction...) sont à la charge de l'école sur ses fonds propres. La participation des familles est donc investie dans ces travaux.

Le montant de frais de scolarité pour 2026-2027 est de 350 euros annuels par enfant soit 35€ par mois (hors assurances et classe de neige). Il est possible de régler cette participation par prélèvement mensuel ou en une seule fois, selon votre choix.

NOUS SOUHAITONS A VOTRE ENFANT UNE BONNE ENTRÉE DANS LE MONDE DES APPRENTISSAGES ET DE LA DECOUVERTE

Mr NOEL- Chef d'établissement

Nous contacter :

Par courrier :

école Ste Marie Madeleine – 43-45 rue Jean Baptiste Legeay – 44140 Geneston

Par Mail : m-madeleine@ecolepriveegeneston.fr

Via notre site Internet : <https://ecolepriveegeneston.fr/>

Par téléphone : 02 40 04 73 55